



Conditions générales de la location saisonnière des gîtes La Françonne et la maison La Biscatène

Ces conditions générales sont valables pour toutes les locations saisonnières dans lesquelles s'engage SARL Françonne à propos de ses gîtes La Françonne et la maison La Biscatène.

1. Demandes de réservations

Françonne s'engage seulement à des personnes de 18 ans et plus. Cette personne sera nommée désormais « le locataire ». Françonne a le droit de refuser à tout temps – sans rapportage de ses raisons – une (demande de) réservation. Françonne confirmera par écrit la réception d'une demande de réservation dans un délai de 10 jours, en envoyant une facture. La facture, qui sert de confirmation de demande de réservation écrite, doit être vérifiée immédiatement après réception. Des erreurs éventuelles seront toujours à signaler par écrit dans les 10 jours qui suivent la date de la facture ou en tout cas avant le début du séjour. Si, dans un délai de 10 jours, le locataire n'a pas reçu notre facture, il lui faut le signaler immédiatement à Françonne.

2. Réservations des groupes

Les réservations faites par une association ou groupe ayant un but spécifique, sont faites par écrit aussi. L'objectif ou la taille du groupe peut entraîner le refus du groupe. Une personne du groupe en tant que locataire principal est toujours personnellement responsable de toutes les affaires qui concernent le groupe.

3. Tarifs

Les tarifs sur le site internet www.franconne.com, ni sur d'autres sites, ni dans les brochures, ne sont pas obligatoirement justes. Françonne a le droit de changer les tarifs. Lors de la réservation, Françonne envoie une facture au locataire avec les prix exacts et valables. Les prix indiqués sur la facture engagent Françonne. Des offres spéciales ne sont pas valables si la facture (confirmation de demande de réservation) a déjà été envoyée par Françonne.

4. Le tarif de location

Dans le tarif de location sont inclus:

- consommation d'eaux
- consommation d'électricité (Note : il n'y a pas de gaz)
- ev. le bois de chauffage pour la poêle de La Biscatène d'octobre jusqu'au 1 juin
- l'accès à la piscine privée sur le terrain de La Françonne de 7h00 à 21h30
- la TVA selon le régime fiscal français
- la taxe de tourisme selon le régime fiscal français

Non-inclus dans le tarif de location:

- les frais de nettoyage final. Les tarifs actuels sont affichés sur le site internet et seront envoyés (sur demande) au locataire par e-mail.

5. Les frais à calculer

Les postes suivants seront mis sur la facture, qui partiellement seront remboursés après le départ du locataire.

- un acompte de 30% du tarif de location
- le reste de 70% de la location
- une caution de € 150,--, dont seront déduits les frais de nettoyage final ainsi que des dégâts éventuels. (Dès janvier 2010, la caution de la Biscatène s'élève à € 250,--).

Françonne s'engage à rembourser le reste de la caution dans les 15 jours qui suivent le départ du locataire, soit par virement soit par l'envoi d'un chèque.



6. Les animaux domestiques

Les animaux domestiques ne sont qu'admis à La Françoise et à La Biscatène de manière très restreinte et seulement après consentement explicite d'avance et par écrit. Si vous pouvez amener votre animal, les frais de nettoyage seront € 15,-- plus élevés.

7. Les paiements

a. A la réception de la facture, le locataire règle dans un délai de, au maximum, 7 jours la caution de € 150,- (pour la Biscatène, dès janvier 2010 il faut compter € 250,--) et un acompte de 30% du tarif de location. Le reste du tarif de location doit être enregistré sur notre compte au maximum 4 semaines avant le début de séjour du locataire.

b. Si une réservation est faite dans les 4 semaines avant le début de séjour, le tarif total de location et la caution doivent être réglés en une seule fois.

c. Si la facture n'est pas payée à temps ou de façon incorrecte ou incomplète, Françoise a le droit de résilier unilatéralement le contrat par écrit. Le locataire est responsable pour tous les dégâts causés pour Françoise, dont tous les frais que Françoise a dû faire à propos de la réservation par le locataire. En tout cas, le locataire s'engage de payer une indemnisation de résiliation de 30% du montant de la facture, s'il annule sa réservation plus de 2 semaines avant le séjour prévu et du montant total de la facture s'il annule sa réservation dans les 2 semaines avant le séjour. Les montants déjà payés seront calculés dans l'indemnisation de résiliation et dans les frais causés par des dégâts. Si le locataire n'avait pas encore payé, les montants mentionnés lui seront facturés. Le paiement de ce qui a été mentionné sous a, b et c, doit se faire dans un délai de 7 jours après la date de facture.

8. Frais de changement

Si le locataire désire faire des changements dans sa réservation confirmée, Françoise a le droit de ne pas accepter. Françoise a le droit d'accepter ou refuser les changements proposés en entier, ou de les accepter ou refuser partiellement. Pour tout changement qui devrait se faire dans une réservation confirmée dans les 3 semaines avant le séjour, nous comptons € 25,-- frais de changement. Ces frais de changement ne seront pas facturés si le locataire allonge son séjour ou change la date vers une période plus chère. Si un changement est proposé vers une période moins chère ou si le changement signifie l'annulation (partielle), dans les 3 semaines avant le séjour, le locataire s'engage à payer le montant total de la facture. Si le locataire, après la confirmation de réservation de plusieurs gîtes ou appartements, désire annuler un ou plusieurs gîtes ou appartements, les conditions d'annulation de chapitre 9 sont valables. En principe, nous n'acceptons plus les changements dans les 3 semaines avant le séjour.

9. Annulations

Françoise conseille ses locataires de se rendre à leur assurance personnelle pour prendre une assurance de frais d'annulation. Toutes les compagnies d'assurances la peuvent fournir. Si le locataire annule son séjour, Françoise connaît les conditions suivantes:

a. si l'annulation est faite (par écrit) plus de 4 semaines avant le début de séjour, le locataire doit payer les 30% d'acompte, représentant un montant minimum de € 150,--.

b. si l'annulation est faite (par écrit) dans les 4 semaines avant le début du séjour, le locataire s'engage à payer toute la somme de sa facture.

c. si le locataire part avant la fin de son séjour, il s'engage à payer le montant total de son séjour.

L'annulation doit être signalée immédiatement à Françoise, mais au plus tard dans les 5 jours qui suivent l'évènement.

Si le locataire annule avant le début du séjour, l'annulation de la réservation se fait immédiatement, il n'est plus possible d'y revenir. Si le locataire part avant la fin de son séjour, Françoise ne rembourse pas de paiements faits. Un départ avant la fin du séjour, doit être signalé immédiatement à Françoise. Les options non-utilisées (linge etc.) ne sont pas remboursées.

Dans le cas d'un départ avant la fin du séjour, la caution sera remboursée, après déduction des frais de nettoyage final et d'autres frais éventuels. Si le locataire annule avant son séjour, la caution sera entièrement remboursée.



10. Arrivée et départ

a. Procédure d'arrivée

En arrivant, le locataire se rend au propriétaire de Françoise. Dès 14h00 le gîte Françoise, dès 15h00 la maison La Biscatène sont disponibles pour le locataire.

Le propriétaire donne la clé au locataire et lui explique où tout se trouve. Dès 7h00, la piscine peut être utilisée.

b. Procédure de départ

Le jour de départ, le locataire doit quitter les lieux avant 10h00 (pour le nettoyage). Il doit remporter la clé personnellement au propriétaire. Le locataire s'engage à :

- déposer ses déchets aux poubelles communales
- faire la vaisselle et la mettre tout propre (sans traces calcaires, de graisse) dans les placards.
- donner un coup de balai

Le locataire peut rester à la piscine jusqu'à midi.

11. Règlement intérieur

Pour avoir un séjour agréable pour tout le monde à La Françoise et la Biscatène, les visiteurs s'engagent à un comportement social et de bon sens. Le règlement intérieur est disponible chez le propriétaire. Si le locataire ou quelqu'un de son groupe ne se comporte pas (après prévention) convenablement, le propriétaire a le droit d'expulser le locataire (et son groupe év.). Les montants payés ne seront pas remboursés.

Françoise a le droit de changer les heures d'ouverture ainsi que l'organisation de ses facilités. Le locataire sait d'avance que nous ferons le maximum pour ne pas le déranger, mais si nécessaire, les travaux d'entretien doivent être faits, sans que le locataire a droit à un remboursement.

12. Force majeure

Force majeure du côté de Françoise se produit si le contrat ne peut pas être suivi ou suivi seulement en partie, à cause de circonstances hors de volonté de Françoise, où sont aussi compris : danger de guerre, grèves de personnel, blocages, incendie, débordements et autres coupures ou évènements.

Au cas où Françoise n'est pas capable (temporairement ou définitivement) d'exercer (une partie du) le contrat par force majeure, le locataire reçoit une proposition de changement (autre location, autre période) dans un délai de 14 jours après que Françoise a pris connaissance de l'impossibilité d'exercer le contrat. Le locataire a le droit de décliner la proposition dans les 15 jours suivant la réception de la proposition. Dans ce cas, Françoise a le droit d'annuler le contrat immédiatement. Le locataire a droit à la restitution de la partie déjà payée de la location et de la caution. Françoise n'est responsable de dégâts consécutifs.

13. Responsabilité

a. Françoise décline la responsabilité de:

- vol, perte ou dégât (consécutif), de quelque soit le genre, pendant ou à cause du séjour du locataire dans les gîtes ou la maison.
- la coupure ou la panne d'installations techniques
- la maladie ou la mort à cause de l'usage des appareils et installations, la piscine, le mobilier ou autres.

b. le locataire ainsi que ceux de son groupe sont responsables personnellement de toute perte et de tout dégât qui nuit Françoise ou des tiers, à cause des activités ou justement l'inactivité du locataire ou ses visiteurs éventuels sur notre terrain, ou bien de quelque dégât qu'il soit causés par son animal domestique ou quelconque article dont il est propriétaire.

c. si le locataire emploie quelque chose de façon incorrecte ou qu'il laisse le gîte ou la maison de façon incorrecte, Françoise a le droit de facturer des frais (de nettoyage) additionnels. Si la caution n'est pas suffisamment élevée pour couvrir ces frais, le locataire reçoit une facture avec les frais additionnels.

d. bruit ou manque de vue causé par force majeure ou des travaux hors des terrains La Françoise ou La Biscatène.



14. Les plaintes

Françoise s'engage pour faire tout son possible pour un séjour agréable. Malgré ses efforts, le locataire peut avoir une plainte légitime. La plainte doit être portée sur place et immédiatement auprès du propriétaire, pour que le propriétaire puisse être capable de résoudre le problème immédiatement. Le propriétaire est sensé de faire tout son possible, mais le résultat peut être nul.

15. Photos de publicité

Si le locataire ou un membre de son groupe figure par hasard sur une photo qui a été faite pour la publicité de la Françoise, Françoise le soupçonne avoir donné son consentement, même si quelqu'un est reconnaissable sur la photo.

16. En général

La partie engagée dans le contrat est

SARL Françoise
Quartier Josiol/La Françoise
26110 Mirabel aux Baronnies
France

Toute correspondance doit être adressée à cette adresse ou bien à info@franconne.com.

Les coordonnées d'enregistrement auprès de la Chambre de Commerce et d'Industries :

SARL FRANCONNE
RCS Valence B 483 278 644
APE - 552-OZ
Siège social Quartier Josiol - 26110 MIRABEL AUX BARONNIES
No SIRET 48327864400016
Nationalité France

Ces conditions générales sont valables pour toutes les (demandes de) réservations, faites directement ou de façon indirecte auprès de Françoise. Le contenu de ces publications et conditions peuvent changer. Le locataire est sensé d'avoir pris connaissance de son contenu. Les fautes d'orthographe ou d'impression apparentes n'engagent pas Françoise. Avec la publication de ces conditions générales, toutes les conditions préalables de Françoise ne sont plus valables.